

CONTRAT LOCAL DE SANTE SUD GIRONDE

N° Fiche – Action : 4-1

AXE DE L'ACCORD CADRE : Axe 4 Favoriser l'autonomie et le bien vieillir pour tous

Pilotes du groupe de travail auquel l'action est rattachée :
Département de la Gironde, CLIC Sud Gironde

INTITULE DE L'ACTION :

« Développer des solutions d'accueil temporaire »

Maître d'ouvrage de l'action : Département / ARS

Nom du référent : A définir

Préambule :

Les solutions d'accueil temporaire : pourquoi est-ce nécessaire ? Définition.

Depuis quelques années, les aidants familiaux sont l'objet de toutes les attentions de nos gouvernants. Il n'est plus une intervention ni un plan en faveur des personnes handicapées, âgées ou malades qui ne les mentionnent et n'annonce des mesures nouvelles en leur faveur, dont le désormais récurrent développement de places nouvelles d'accueil temporaire, d'accueil de jour ou d'hébergement temporaire, qui permettront de leur accorder un légitime « droit au répit ».

La légitimation du droit au répit La notion de droit au répit pour l'entourage est légitimée pour la première fois dans le décret « accueil temporaire » de la façon suivante : « L'accueil temporaire vise à organiser,... pour l'entourage, des périodes de répit ou à relayer, en cas de besoin, les interventions des professionnels des établissements et services ou des aidants familiaux, bénévoles ou professionnels, assurant habituellement l'accompagnement ou la prise en charge. » L'Article L.114-1-1 du CASF relatif au droit à compensation¹⁰ précise pour sa part que : « ...Cette compensation consiste à répondre à ses besoins, qu'il s'agisse... du développement de l'offre de service, permettant notamment à l'entourage de la personne handicapée de bénéficier de temps de répit ...»

Si l'on veut vraiment que l'accueil temporaire impacte sur nos politiques sociales, c'est-à-dire qu'il améliore à ce point la vie de nos concitoyens concernés que ceux-ci optent plus massivement vers le maintien à domicile et qu'ils ne s'y épuisent pas précocement, il faut agir sur tous les paramètres qualitatifs : information, souplesse, réactivité, offre diversifiée, solvabilisation, en même temps que sur le quantitatif. L'articulation de tous les moyens pouvant concourir au soutien des aidants doit devenir la règle.

Les défis que doit relever notre société vieillissante sont tels que nous n'avons pas le droit à l'échec et il importe que chacun depuis la place et la responsabilité qui sont les siennes dans le dispositif en ait pleinement conscience.

L'accueil temporaire n'est pas une simple variante de notre dispositif traditionnel d'accompagnement, mais l'instrument d'évolutions majeures dans ce dispositif et pour nos politiques sociales, pour peu que nous nous donnions les moyens d'en réussir l'implantation.

Le Sud Gironde est un des secteurs les plus âgés de Gironde mais qui offre le moins de solutions de répit. De plus la géographie étendue du Sud Gironde rend difficile le développement d'une offre de proximité.

Description libre de l'action

-Promouvoir et développer des solutions innovantes d'hébergements temporaires de type :

- accueil de jour itinérant
- relayage

<ul style="list-style-type: none"> ➤ hébergement de nuit ➤ MAT (Maison d'Accueil Temporaire) <p>-Le département sera centre expert sur cette problématique pour accompagner tous les porteurs de projets souhaitant développer des solutions d'accueil temporaire.</p> <p>-Les autorisations nécessitent un accord commun du Département et de l'ARS. Ainsi le CLS offre la possibilité localement de monter les projets avec les deux instances relevant des compétences sociales et sanitaires.</p> <p>Un groupe de travail copiloté par l'ARS et le Département sera initié dans le cadre du CLS Sud Gironde spécifique pour faire émerger des projets avec les acteurs locaux, et s'assurer de la cohérence de l'offre à déployer.</p>	
Objectif intermédiaire et problématique(s) traitée(s):	-Favoriser le maintien à domicile des PA et des PH en soutenant les aidants familiaux et en développant les solutions de répit -L'accessibilité à une offre de répit
Objectifs opérationnels de l'action qui doivent être évaluables	<ol style="list-style-type: none"> 1. Déployer des actions de soutien aux aidants de personnes âgées dépendantes sur l'ensemble du Sud-Gironde 2. Développer le soutien aux aidants d'adultes et/ou enfants porteurs d'un handicap 3. Repérer les aidants, les informer de leurs droits, des solutions de répit existantes 4. Proposer davantage de solutions d'accueil temporaire
Indicateurs d'évaluation de processus : <i>comment faire pour atteindre les objectifs ?</i> de résultats : <i>qu'a-t-on obtenu au regard des attentes ?</i> d'impact : <i>quels résultats indirects peut-on espérer ?</i> Quantitatifs, qualitatifs ainsi que les critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> -cohérence de l'offre -mutualisation -réalisation d'une MAT -mise en place opérationnelle d'offres -amélioration de la qualité de vie des aidants
Types et modalités d'action Ateliers, événementiels, réseaux, orientations, formations, consultations...	<ol style="list-style-type: none"> 1. Répertorier les actions déjà en cours et travailler avec les organismes porteurs pour les déployer sur les territoires 2. Réaliser une plaquette d'information sur les droits des aidants, les dispositifs, une cartographie des places d'hébergement temporaire sur le Sud-Gironde, les personnes à contacter 3. Répondre à un appel à projet de création de Maison d'Accueil Temporaire en Sud-Gironde 4. Faire émerger de nouvelles solutions avec des opérateurs dans le cadre d'un groupe de travail spécifique CLS
Publics visés selon âges, territoires, sexes, pratiques, situation sociales, communautés, coopérations...	Aidants de PA, PH Association d'aidants, organismes, services, établissements engagés dans le soutien aux aidants Professionnels impliqués dans la prise en charge des personnes dépendantes (PA ou PH)
Localisation de l'action territoires couverts et ancrage sur des activités, des	Sud Gironde

quartiers, des services...	
Mobilisation et participation implication et animation d'acteurs locaux, bénévoles, professionnels, usagers...	Acteurs locaux Professionnels Usagers-aidants
Temporalités de l'action début et fin, fréquence et durée, caractère pérenne ou expérimental de l'action...	2020
Moyens de l'action budget éventuel, mise à disposition de locaux ou de personnes...	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions organismes sociaux • APA • Réponse appel à projet : budgets ARS-Département, subventions CNSA, autres subventions, forfait journalier restant à charge pour l'utilisateur • Etc.
Suivi et pilotage de l'action modalités et processus de suivi de l'action, outils et espaces de pilotage	Groupe de travail CLS
Evaluation de l'action modalités d'évaluation de l'action, implication des habitants/bénéficiaires	Nombre de rencontres Nombre d'opérations concrètes Enquêtes usagers

Etape d'avancement	Calendrier prévisionnel								
	2019	2020		2021		2022		2023	
		Sem 1	Sem 2	Sem1	Sem 2	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2
Lancement du groupe de travail				➔					